

[1] J'en viendrai au fondement du discours venir, et j'exposerai les raisons pour lesquelles il était] naturel que l'équipée d'Hélène vers Troie ait eu lieu.

Soit, en effet, c'est poussée par le dessein de la Fortune, ou par la décision des dieux, ou par le décret de la Nécessité qu'elle a fait ce qu'elle a fait, ou bien parce qu'elle a été ravie de force, ou bien persuadée par les discours, ou encore surprise par l'amour.

[2] Or donc, si c'est pour la première raison, le responsable mérite d'être tenu pour responsable, car il est impossible pour la prévoyance humaine de s'opposer à la providence d'un dieu. C'est un fait naturellement établi, en effet que le plus fort ne puisse pas être empêché par le plus faible, mais que le plus faible soit commandé et conduit par le plus fort ; que le fort dirige, tandis que le plus faible obéit. Or le dieu est en tout plus fort que l'homme, à la fois par sa force brutale, par sa sagesse, et tout le reste. Si donc il faut imputer la responsabilité à la Fortune et au dieu, il faut également laver Hélène de l'opprobre.

[3] Si en revanche elle a été enlevée en usant de violence et forcée de façon criminelle et outragée au mépris de toute justice, il est évident que celui qui l'a enlevée a commis une injustice en lui faisant outrage, tandis que celle qui a été enlevée, en étant outragée, a subi une infortune. Il mérite donc d'être condamné, le Barbare qui a entrepris cette barbare entreprise, à la fois par la loi, par mon discours, et dans les faits. Il mérite d'être accusé dans mon discours, d'être privé de ses droits civiques par la loi, et à subir un châtement dans les faits. Celle, en revanche, qui a pâti de ses violences, a été privée de sa patrie et éloignée de ses amis, comment ne serait-elle pas à bon droit prise en pitié, plutôt qu'invectivée ? L'un, en effet, a commis des actions indignes, l'autre les a subies : il est donc juste de la plaindre, et de le haïr.

[4] Mais si c'est le discours qui l'a persuadée en leurrant son âme, il n'est pas difficile de la défendre et de la décharger de toute accusation, de la manière suivante. [4a] Le Discours est un maître puissant qui, par un corps très petit et tout à fait invisible, accomplit des actes au plus haut point divins. Il est capable, en effet, d'apaiser la crainte, d'éloigner la peine, de faire naître la joie et d'accroître la pitié. [...] La poésie tout entière, je la juge et la nomme un discours harmonieux. Pénètrent en ceux qui l'écoutent le frisson de l'effroi, la pitié accompagnée de larmes abondantes, le regret qui se complaît dans la douleur. Et pour cette raison, face aux bonnes fortunes et aux revers qui adviennent à autrui, l'âme, par l'entremise des discours, est elle-même prise de passion. [...]

[4b] La puissance de l'incantation, quand elle entre en rapport avec l'opinion de l'âme, la charme, la persuade et la transporte par sa magie ensorceleuse. [...] Si tous les hommes avaient sur toutes choses la mémoire du passé, l'intelligence du présent et la prescience de l'avenir, le discours, tout en étant le même, ne tromperait pas de la même façon. Mais en réalité, il n'est aisé ni de se souvenir du passé, ni d'examiner le présent, ni de conjecturer l'avenir. De sorte que, sur la plupart des questions la plupart des gens offrent à l'âme l'opinion pour conseillère. Or l'opinion étant incertaine et inconstante, elle jette ceux qui l'utilisent dans des succès incertains et

inconstants. Ainsi, pourquoi ne pas admettre que des incantations se soient insinuées dans l'esprit d'Hélène, alors même qu'elle n'était plus dans l'irréflexion de la jeunesse, comme si un ravisseur l'avait ravie de force ? Un discours, en effet, lorsqu'il a persuadé l'âme qu'il a persuadée, la contraint à se laisser persuader par ce qui a été dit et consentir à ce qui a été fait. C'est donc l'auteur de la persuasion, parce qu'il a exercé une contrainte, qui est coupable ; et la victime de la persuasion, qui n'a fait que subir la contrainte du discours, est accusée sans raison.

[4c] Que l'éloquence persuasive, jointe au discours, ait pu façonner l'âme comme elle le voulait, on peut s'en convaincre par l'exemple [...] des plaidoyers judiciaires, qui exercent leur contrainte par le discours, plaidoyers dans lesquels un seul discours charme et persuade une foule nombreuse, pourvu qu'il soit écrit avec art, même s'il ne dit pas la vérité [...].

[5] Or la puissance du discours a le même rapport à l'ordonnance de l'âme, que l'ordonnance des remèdes à la nature des corps. De même, en effet, que différents remèdes expulsent du corps différentes humeurs, et mettent un terme, les uns à la maladie, les autres à la vie, de même aussi, parmi les discours, les uns affligent, les autres égaient les auditeurs, les uns effraient et les autres rendent audacieux, les autres enfin droguent l'âme et l'ensorcellent par une éloquence malsaine.

Eh bien, si elle a été persuadée par un discours, il faut affirmer qu'elle n'a pas été coupable mais qu'elle a subi une mauvaise fortune. [...]

Mais j'expose maintenant la quatrième cause par un quatrième argument. Si, en effet, ce fut le désir amoureux l'auteur de tous ces événements, il ne lui sera pas difficile d'échapper à l'accusation de sa prétendue faute. [...] Si le regard d'Hélène, charmé par le corps d'Alexandre, a transmis à son âme l'ardeur et le désir d'amour, quoi d'étonnant ? Si Erôs est un dieu, il a des dieux la puissance divine. Comment, alors, un plus faible serait-il capable de le repousser et de s'en défendre ? Si en revanche c'est une maladie humaine, c'est-à-dire une faiblesse de l'âme, il ne faut pas la blâmer comme une faute, mais la tenir pour une infortune. Car elle est venue comme elle est venue, amenée dans les filets de la Fortune, non par une délibération réfléchie, et dans les nécessités du désir amoureux, et non dans un dessein prémédité.

[6] Comment donc faudrait-il considérer que le blâme frappant Hélène est justifié, elle qui n'a fait ce qu'elle a fait que saisie par le désir d'amour à la vue d'Alexandre, ou persuadée par un discours, ou enlevée de force, ou contrainte par la nécessité divine ? Dans tous les cas, elle échappe à l'accusation.

[7] Par mon discours, j'ai libéré une femme de l'opprobre qui pesait sur sa réputation ; j'ai respecté la règle que je m'étais fixée au commencement de mon propos ; je me suis efforcé de ruiner l'injustice du reproche et l'ignorance de l'opinion. J'ai souhaité écrire ce discours à la fois comme un éloge d'Hélène, et pour la propre distraction.

Gorgias, *Eloge d'Hélène* (V<sup>e</sup> s. av. J.-C.)